



## *Documents d'archives provenant du château de Vaure*

Par Xavier Roborel de Climens

La Bibliothèque municipale de Bordeaux conserve dans ses fonds anciens un ensemble de documents intéressant la famille de Bacalan provenant de l'Académie de Bordeaux. Ces papiers de famille avaient été recueillis à Ludon en 1884 à la demande de Raymond Céleste, secrétaire général de l'Académie, auprès de Me de Mérédiéu, notaire, chargé de la succession de la vicomtesse de Bacalan décédée le 5 décembre 1883<sup>1</sup>.

Ce fond est constitué en grande partie par les archives de Joseph de Bacalan, (1701-1772) conseiller au parlement de Bordeaux et par celles de sa belle-fille, Jeanne de Lavie, (1737-1826) épouse d'Isaac de Bacalan (1737-1769).

Les documents présentés ici sont des pièces relatives à la succession de deux membres de la branche aînée des Bacalan, seigneur de la maison noble de Vaure. La première, rédigée en 1694 après le décès de Louise du Vigier épouse d'Arnaud de Bacalan, est une description du château de Vaure et de ses dépendances. La deuxième, est un procès verbal établi le 8 mars 1730, juste après la mort de Jean-Jacques de Bacalan, dernier représentant de cette branche.

La présence de ces papiers dans les archives de Joseph de Bacalan peut s'expliquer par le fait, qu'alors jeune avocat au parlement, il a dû intervenir au profit de son cousin pour l'aider à démêler des successions particulièrement complexes.

### *«État de la despendance consistance de la maison de Vaure ...» 1694*

Ce document se présente sous la forme d'un cahier de vingt six pages manuscrites. Il n'est ni daté ni signé. Certains feuillets sont détériorés ce qui en rend la lecture incomplète. Ce mémoire est divisé en cinq parties, *les biens fons, les afferme, les renthes L'Estat des sommes dhues a lad. Maison de Vaure* et un *Mémoire des (sommés ?) qui ne sont pas dans l'in(ventaire ?)... fait après le decés de feu n... de bacalan*. Cette dernière mention permet de penser que c'est un document rédigé peu de temps après le décès de Louise du Vigier, le 13 janvier 1694, épouse d'Arnaud de Bacalan et mère de Jean-Jacques de Bacalan.

#### *Les biens-fonds*

Le château est dit *basty a la moderne deux corps de logis trois gros pavilions couverts dardoize pon levis aveq de beaux fossé a fons de cüve*. On trouve ensuite une plate forme ou terrasse pavée de pierres de taille qui aboutit à trois perrons et dont le coté nord est fermé par une balustrade.

1. A.M.Bx 113 S 504 et Recueil des Actes de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux, 1884. Séances du 11 décembre 1884 et du 8 janvier 1885.

Viennent ensuite deux grandes écuries pouvant contenir vingt chevaux chacune, une grange pour le fourrage, un cuvier, où se trouvent le pressoir et les vaisseaux vinaires, un *fort grand chay* contenant cinquante tonneaux de vin. Tous ces édifices sont précédés d'une grande cour et d'une petite avant cour. Puis, on note *un fort beau jardin de la contenance de deux journaux lequel est fort bien tenu, une hourmé<sup>2</sup> joignant le jardin faite en terrasse au nombre de cinq grandes allées*, le tout entouré de murailles. A proximité du château on peut voir un bois de chênes et de charmes de haute futaie, une terrasse près de la maison contenant quarante journaux de vignes, un bois de pins d'une superficie de quinze journaux et un autre bois en partie de haute futaie et en partie en taillis dit le bois de *poitevin* d'une contenance de douze journaux. Enfin, on compte environ vingt six journaux de prés en plusieurs pièces dans lesquels se trouvent beaucoup d'aubarèdes qui sont d'un bon revenu et qui fournissent les *peaux*<sup>3</sup> pour la vigne. Un scripteur inconnu a ajouté en marge à propos de la terrasse *il y a partie de la muraille renversée dans les vignes* et au sujet des vignes elles sont dites *ruinée et perdue qui ne baille pas assez (?) du vin pour les faire valoir et payer les charges comme il se verra par les comptes des manuvres et nombre du vin recuilly*. Quant au bois de *poitevin*, *le tout est en bois taillis dans lequel on a laissé des ballibeaux pour élever un bois de haute futé et tous les prés sont des prés secs à la réserve de trois ou quatre journaux ou environ ...*

Suit la liste des métairies et de leurs principales caractéristiques. L'état du document ne nous permet d'en connaître que onze mais il devait y en avoir deux de plus :

- la grande métairie de Vaure avec deux paires de bœufs pour les labourages, une vache *pour porter les veaux*, six journaux de vignes, des prés, des charrettes et des pourceaux et des brebis,
- la métairie de Barrouilh : une paire de boeufs et une paire de vaches (la suite est déchirée). Le scripteur anonyme a ajouté *cest un bel abus ladite meterie est acquise par ? comme il paroît ? et certifié par ? écrit de sa main*.
- la métairie de Barade en Baussugan : une paire de bœufs pour les labours et trois journaux de vignes,
- la métairie de Bartelot : une paire de boeufs pour les labours et une vache, des pourceaux et du petit bétail,
- la métairie dite du Marin : une paire de bœufs, une paire de vaches, du petit bétail, des prés et un journal et demi de vignes,
- la métairie appelée de Denis : une paire de bœufs et une paire de vaches et du petit bétail, des prés et ?
- la métairie a Peti ? : une paire de bœufs, une vache, du petit bétail, des prés et deux journaux de vignes,
- la métairie de Cottes : une paire de vaches pour les labours, des brebis et des pourceaux et un journal de vignes,

- la petite métairie de Barade en Doullouzon : une paire de vaches pour les labours et deux journaux de vignes. En marge on lit *la dite meterie est saizie par le sieur L ?*

- la petite métairie du Gallion : une paire de vaches pour les labours et du petit bétail.

On a ajouté *faut scavoit combien de bled de chaque espece il ce seme dans chaque meterie et bourdieu et ensuite le nombre des grains qui se recueillent annuellement scavoit les année 1694 1695 et 1696 et après les charges distraites voir le revenu pour en faire lestimation*.

Enfin, il y a deux petits bourdieux l'un dont le nom n'est pas lisible où il y a une vache pour porter des veaux et l'autre en Bossugan où il y a des cochons.

Enfin, sur tout cet ensemble de terres, il y a quatre journaux de biens nobles comprenant le château et les biens qui sont autour.

### **Les biens affermés**

On trouve en premier des pièces de prés à Civrac, une tuilière près du château avec trois journaux de terre rapportant 30 livres et deux pipes de chaux, un moulin à eau sur l'Escouach affermé pour deux boisseaux et quelques volailles. A Civrac, sur la rivière de *dourdougne* deux nasses rapportant 74 livres de revenu et quelques poissons plus une île sur la même rivière rapportant 33 livres. En outre, il reste un *dismon* (dîme) et plusieurs agrières situés dans les juridictions de Pujols et Civrac appelé à *Cancadonant* rapportant de l'avoine et de la paille.

### **Les rentes**

Elles sont constituées de moulins, de plusieurs fiefs dans les paroisses environnantes et d'un bourdieu à Bordeaux :

- le moulin à eau de la Caussade procurant douze boisseaux et demi de froment de rente annuelle, 15 livres en argent et une paire de chapons. On lit en marge *Saizie par les sr Lalande et Lypau*.
- le moulin à eau de Labarthe dont la rente annuelle est de douze boisseaux de froment, 45 sols en argent et une paire de chapons. A coté des biens fonds procurent cinq picotins de fèves.
- le moulin de la Houze procurant un boisseau et demi de froment une paire de chapon et un picotin et demi d'avoine.

Il faut ajouter plusieurs fiefs répartis dans les paroisses de Ruch, Pujols, Saint Pey de Castets, Moulliets, Villemartin, Sainte-Florence, Bossugan, Doullouzon et Sainte-Radegonde.

2. Ormaie.

3. Piquet de vigne ou poteau.

Les ranthes desquels sont considérables pour leurs grandes étendues consistant en bled argent et volaille mais pour connaître le détail il faut se rapporter au terrier sans doute conservé au château.

Enfin, est mentionné un bourdieu apellé bac... joignant les chartrons à Bordeaux.

Il se compose de deux chambres, une belle cuisine ... mesme des meubles pour habiter.

Une chambre pour le métayer, un chai, un cuvier avec pressoir et cuves, un jardin une horniée (ormaie) entourée de murailles le long de la Garonne. La superficie est de 15 journaux de vignes en palus produisant près de 20 tonneaux par an.

On lit en marge il sy est fait aud. bourdieu jusques a 33 th. de ving, il y a des années qu il ne si est recuilly que 4 a 5 tonneaux.

La présence et le nom de ce bourdieu nous oblige de revenir sur l'origine du nom du quartier de Bacalan. Les Bacalan ont-ils reçus leur nom du quartier de Bordeaux ainsi appelé ou le lui ont-ils donné ? Maurice Campagne dans son étude sur les Bacalan<sup>4</sup> s'est longuement interrogé sur cette question. On sait grâce à lui que la famille Bacalan étant originaire d'Auvergne, la première hypothèse doit donc être repoussée. Par ailleurs, le nom de Bacalan n'est jamais cité dans les différents documents des XVe et XVIe siècle pour désigner la zone nord de Bordeaux. Léo Drouyn dans *Bordeaux vers 1450* n'en parle pas. Ce n'est que dans la deuxième partie du XVIIe siècle que les registres de la Jurade citent deux fois le nom de Bacalan, les 16 mars et 13 avril 1669 à propos de l'établissement « d'un quai le long de la rivière à prendre depuis la manufacture jusqu'à Bacalan ». C'est à partir de la Fronde que le nom de Bacalan va apparaître dans ce secteur de la ville. La première mention se trouve dans une lettre adressée par le cardinal Mazarin à Hugues de Lionne le 13 septembre 1650<sup>5</sup> « J'arrivay hier au soir extrêmement tard, parce que je perdis quelques temps à donner des ordres au sieur de Mautrix pour reprendre le poste de Bacalan et faire diverses autres choses qui estoient nécessaires ». Grâce aux mémoires de Mme de La Guette qui joua un rôle important pendant la Fronde à Bordeaux, on sait qu'il y avait une maison portant le nom de Bacalan « Madame la comtesse de Marsin ... me dit le soin qu'elle voulait me faire divertir autant qu'elle pourroit ; que nous irions le lendemain nous promener à Bacalan qui est proche de Bordeaux. C'est une maison assez jolie dont le jardin est fort agréable. Le maître donna la collation à madame de Marsin dans un cabinet de verdure. Nous nous promenâmes le long de la Garonne qui est quelque chose de fort agréable... ». Cet épisode se passe en mai ou juin 1653. Une autre mention de cette maison date de juillet 1653 et se trouve dans la relation

que fit le sieur Butin au duc de Vendôme. Il y est dit clairement que Arnaud de Bacalan possédait un bien près de la porte des Chartreux «mettant pied à terre à la porte des chartreux, il apprit que le sieur de bacalan estoit dans une maison fort proche de là»<sup>6</sup>.

Il est donc très vraisemblable qu'Arnaud de Bacalan ait fait construire une maison de plaisance au bord du fleuve dans cette partie de Bordeaux encore en pleine campagne, loin du port et de ses désagréments<sup>7</sup>, que cette maison ait porté son nom et que ce nom ait été donné par la suite à tout le quartier. Cette hypothèse est renforcée par la lecture de l'inventaire après décès des biens d'Arnaud de Bacalan dressé à la demande de sa veuve le 24 décembre 1665<sup>8</sup>. On peut y lire que «lad. dame ... a déclaré y avoir quelques meubles et autres choses appartenant aud. feu sieur de Bacalan dans sa maison et bourdieu situé au fond des charteux appelé à bacalan...»

Dans ce bourdieu, le notaire relève la présence des meubles suivants : dans la cuisine, une grande table de bois de sapin, un cabinet de bois de sapin, une paire de chenets «de feu» et huit «méchants» réchauds ; dans la pièce qui suit : un lit avec une «méchante» paillasse, un lit en forme de cabinet, «13 tableaux de nudités avec 4 morceaux de rideaux de tafetas de camelot» ; dans une chambre attenante : sept pièces de tapisseries de cuir doré, une petite table, un pied de chenet de fer, un cabinet de bois de noyer ; enfin dans une dernière pièce : un lit garni, un châlit de bois de noyer «qui n'a pas de quenouille», une petite table de bois de noyer, un grand coffre de noyer. Enfin, dans un pavillon, on trouve une grande table ronde de bois de noyer, «un méchant lit de crin couvert de cuir et quelques «méchantes» chaises de paille. Dans le cuvier se trouve deux grandes cuves écoulant près de 7 tonneaux, une cuve écoulant 3 tonneaux un fouloir, un «enthounoir» et douze bastes, un pressoir garni et un échelle à bras et un «bugeoir».

### Les listes de créances

Le premier état se présente sous la forme d'une liste de vingt-sept contrats signés entre 1663 et 1692 en général par madame de Bacalan pour des sommes allant de 6000 livres à 30 livres et pour un montant total de 24 724 livres.

4. Campagne Maurice, *Histoire des Bacalan*, Bergerac 1905. p 38 à 41.

5. *Arch. Hist.*, t II p. 75.

6. *Arch. Hist.*, t XV p. 359.

7. A la fin du XVIIe siècle, dans le petit port de pêche de Bacalan il n'y avait que neuf filadières, (petits bateaux rapides servant à la pêche sur le fleuve ou au transport). Huetz de Lemp (Christian) *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV* Paris, SEPVEN, 1975. p. 384 et 385.

8. A.D.Gir. 3 E 9172 Maurin. Document cité par Caroline Le Mao *Les fortunes de Thémis*, p. 261, FHSO, 2005.

Parmi les souscripteurs on trouve des habitants des paroisses voisines et des membres de l'aristocratie locale par exemple M. de Montau, Mme de Gurson, M. de La Salle du *Siron*, M. de Voisins, conseiller à la Cour des Aydes, M. de Tastes, conseiller au parlement et bien d'autres encore.

La deuxième liste est semblable à la précédente ; elle contient vingt-six contrats de 1666 à 1689 passés avec les mêmes catégories de souscripteurs à l'exception d'une transaction. Il s'agit d'une somme de 23 000 livres, solde due par M. de Vincens pour la *ranthe de l'office d'avocat général*.

Le total de cette liste est de 43 000 livres

Grâce à ce document nous avons une description complète et parfaite de la maison noble de Vaure: le château, les dépendances et tous les éléments qui contribuent à sa richesse. On ne connaît pas le montant du revenu annuel mais il a dû être élevé compte tenu du nombre de métairies, de moulins, de bois, de vignes ...On peut remarquer que ce sont les céréales et non la vigne qui sont les cultures principales, ce qui explique la présence des moulins. Cette situation n'a rien d'anormale c'est celle de l'Entre-Deux-Mers jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Pourtant à l'époque où ce document a été rédigé la situation réelle n'est pas aussi brillante : des murs de bâtiments sont effondrés, des métairies ou des moulins sont saisis.

### « Procès verbal de scellé de la maison de vaure en 1730 »

Ce document est un cahier de vingt pages manuscrites, en assez bon état de conservation, rédigé le 8 mars 1730 à la suite du décès de Jean-Jacques de Bacalan et à la demande de son homme de confiance Hélie Courejolles. Cette pièce est signée par le greffier de la juridiction de Pujols, un certain Chambreaux.

Jean Castaing, avocat à la cour et juge civil et criminel de la juridiction de Pujols est requis par un habitant de sa juridiction, laboureur de la métairie de Vaure, nommé Jean Faux assisté de Jacques Dubuch son procureur qui viennent lui annoncer que noble Jean Jacques de bâcalan Écuyer seigneur de la maison nôble dud. Vaure, susditte parroisse deRuch y est decedé cette nuit. Ils lui demandent de venir poser les scellés dans la maison de Vaure où il est attendu par Hélie Courejolles homme de confiance et économe du défunt.

Arrivé sur les lieux, le juge est informé par Courejolles que le seigneur de Bacalan est décédé dans la nuit à environ 10 heures et qu'il le requiert pour sa décharge et preuve de sa fidélité d'aposer le scellé sur les portes des chambres des cabinets des coffres et autres lieux ou il paroit être nécessaire. Il précise que les héritiers présomptifs sont absents et éloignés

et qu'il a prié des cousins du défunt de venir assister à cette opération. Il s'agit de Samuel de Bacalan de Labarthe, Pierre de Bacalan de Lorée et Jean de Bacalan de Dauzennac.

Prenant acte de cette réquisition, le juge informe les personnes présentes qu'il va procéder à la pose des scellés et à l'inventaire des meubles de la demeure. Tous les participants acceptent de signer le document présenté par le juge à l'exception du sieur de Dauzennac qui a dit avoir des raisons pour ne signer pas !

La maison que va inventorier le juge Castaing se compose de trois corps de bâtiments à deux niveaux dont deux, en retour d'équerre par rapport au troisième sont d'inégale longueur. Trois gros pavillons carrés marquent les angles. A partir d'un vestibule central, on trouve à droite un petit vestibule donnant sur une pièce appelée *la chambre verte* donnant elle-même sur une autre pièce dénommée *la chambre boisée*. De là, on passe dans une nouvelle pièce dite *la petite chambre boisée ou cabinet*. Enfin, à l'extrémité vers le couchant se trouve un pavillon avec chambre haute et chambre basse. C'est dans cette partie que résidait Jean-Jacques de Bacalan.

À gauche du vestibule se trouve la salle du château puis deux autres pièces appelées chambres sans plus de précision et tout au bout un autre pavillon avec chambre haute et chambre basse. L'emplacement des pièces de service n'est pas précisé et à l'étage se présente un ensemble de chambres sans affectation particulière.

Le cortège formé par le juge, son greffier et les sieurs Bacalan, sous la conduite de Courejolles, s'introduit dans la première chambre *à droite en entrant dite chambre verte précédée par un petit vestibule*. Dans cette pièce une surprise attend le juge : la présence de *six scelé fait sur du papier blanc avec de la cire rouge sur un cabinet qu'on nomme bureau sur six traiteaux composé de douze tiroirs avec autant de serrures*. Interpellé sur la présence, de ces scellés, Courejolles précise que le 4 mars dernier, il avait remarqué une aggravation de l'état de santé de Jean-Jacques de Bacalan. La nuit suivante *son incommodité ayant redoublé il se trouva vers la fin de la nuit dans un état dangeureux sans parole et sans connaissance*. Le lendemain matin, il avait donc fait prévenir des membres de la famille, leur demandant de se rendre à Vaure. Une fois sur place, croyant leur cousin sans ressource, ils prirent la décision de mettre des scellés partout où cela s'avérerait nécessaire.

Ces explications fournies, le juge Castaing examine les scellés, les fait vérifier par les cousins Bacalan qui précisent *qu'ils ont été faits du cachet desdits sieurs de Labarthe et de Lorée ou il y a une tour d'argent en champ d'azur*. Le juge appose le sien et sa signature sur les six bandes de papier blanc.

Puis interrogé sur l'absence des clefs du meubles, Courejolles répond qu'il ignore où elles sont mais précise que le 5 mars, les cousins Bacalan prirent quatre clefs dans la poche du Sieur Bacalan *qui était assis sur le fauteuil sans parole ni connaissance*, plus une tabatière d'argent, un cachet d'acier et un petit paquet de lettres. Ces objets furent remis à Daniel Dufoussat sieur de Bageron, voisin du défunt, et présent ce jour qui les remet immédiatement au juge. Tous les cabinets que le juge va rencontrer au cours de sa visite sont scellés. Il en vérifie chaque fois les cachets, y appose le sien et Courejolles précise à chaque requête qu'il ne sait pas où sont les clefs.

La description du mobilier faite par le juge est relativement sommaire. Il donne peu de détail sur les meubles, les essences des bois utilisés, la qualité ou la couleur des étoffes ou sur la vétusté de tous ces objets. Des précisions complémentaires nous sont données par trois autres documents : une ébauche d'inventaire datée du 22 novembre 1710, l'acte de prise de possession des biens de Vaure par Bernard Varaillon, homme de confiance de Jean-Arnaud du Vigier les 11, 12 et 13 mars 1730 et quelques annotations portées dans l'acte étudié précédemment. Ces informations, sans nous donner une idée complète du décor et du mobilier de Vaure, nous permettent de mieux appréhender ce que fut l'intérieur de cette demeure.

Jean Castaing va procéder à l'inventaire des meubles uniquement dans les pièces accessibles car certaines portes sont condamnées par les scellés apposés par les cousins Bacalan. Il ne nous dit rien du vestibule par lequel on pénètre dans le château. En revanche, dans le texte de 1710 une pièce à la fonction mal définie pourrait être celui-ci. Elle était décorée de dix portraits avec leur cadre ovale doré *dont il y a six de la cour et quatre de famille*, un sofa avec sa garniture de *vieille étoffe* et quatre vieilles chaises *avec leur garniture d'étoffe*. L'inventaire du juge commence par le *petit vestibule de la chambre verte*. il n'y signale que deux tapisseries. En 1710 on pouvait y voir *quatre vieilles chaises de bois de noyer* couvertes de velours rouge, une table de noyer carrée *demy uzée*, une cassette couverte d'une tapisserie à l'aiguille. Dans la *chambre verte*, en 1710, il y avait cinq pièces de tapisseries, un lit garni, douze chaises à bras couvertes de tapisseries à l'aiguille, un grand miroir *tout glassé* et un vieux bureau de marqueterie. En 1730, on y trouve le cabinet nommé bureau signalé plus haut, et un cabinet en sapin à une porte. Le lit est toujours là avec rideaux *coitte* et matelas. Les tapisseries sont toujours en place avec une pièce supplémentaire dite de Bergame. On y trouve un tapis de Turquie, quatre tableaux, un fauteuil, une chaise verte, deux guéridons, une plaque de fer, et une chaise non garnie. Grâce à Bernard Varaillon nous avons quelques informations supplémentaires. Il est écrit *ceci étant dans la chambre verte en passant par un vestibule en signe de laquelle possession après avoir allumé le feu dans la cheminée*, il note la présence d'un

*lit garni de rideau de draps de couleurs violet obscur avec des franges de soix jaune, coite, traversin matelas et sur iceluy un tapis de turquie de la grandeur d'une couverte, quatre tableaux, un fauteuil usé, deux guéridons, une chaise verte, une plaque de fer devant le foyer, une chaise fort mauvaise, six pièces de tapisseries une pièce de bergame le tout fort usé, un bureau scellé ...*

La pièce suivante est la *chambre boisée*, pièce où vivait le seigneur de Vaure et où il est décédé *et ou son corps est encore gisant*. Le lit en 1710, était *de damas rouge avec six méchantes chaises couvertes d'un méchant velours rouge tout déchiré*, deux fauteuils garnis, une table en noyer carrée avec *un méchant tapy vert dessus*, deux guéridons. Vingt ans plus tard dans cette pièce le mobilier est plus abondant. Le lit est toujours en place, garni de rideaux, *une coitte*, un traversin, deux matelas, deux linceuls, trois tables, des fauteuils<sup>9</sup>, douze chaises et deux pièces de tapisseries.

Dans la *petite chambre basse du pavillon* à la suite se trouvent quatre cabinets. Trois sont en noyer, le premier est à deux portes, le deuxième à une porte et le troisième est *attaché* à la muraille. Le quatrième, sans précision sur la nature du bois, contient quelques objets personnels du défunt. On y trouve : de l'argenterie, huit cuillères d'argent *dont trois plus petites et plus minses que les autres*, cinq fourchettes d'argent, une robe de chambre de soie, un couteau de chasse à poignée d'agate, des tenailles de fer.

Courejolles prend bien soin de préciser qu'il a déjà présenté ces objets le 5 mars aux cousins Bacalan qui le confirment et précisent que les scellés n'ont pas été posés sur ce meuble car ces objets étaient nécessaires à la vie du sieur Bacalan.

Dans la *petite chambre boisée ou cabinet* à coté il est noté la présence de deux cabinets de sapin à une porte *attachés* à la muraille, un fauteuil, une chaise, une table, un lit de camp et huit tableaux dont les motifs ne sont pas décrits.

Dans la partie gauche du château se trouve en premier la *salle* qui devait être autrefois la pièce d'apparat. Elle contient huit pièces de tapisseries. Il y en avait sept en 1710 déjà qualifiées de *vieilles à personnages*. Il y avait huit chaises en bois de noyer couvertes d'une *méchante tapisserie*, une table longue *de bois de noyer avec les quatre pieds bois de sapin*, un vieux tapis de Turquie rouge troué en plusieurs endroits, un timbre de cuivre rouge et un grand cabinet en noyer neuf à deux portes appartenant à madame du Vigier. En 1730 il ne reste que six chaises et une chaise à porteur.

9. Le chiffre indiquant leur nombre a disparu.

Dans une pièce joignant à main droite il y avait en 1710, sept pièces de vieilles tapisseries à personnages, un vieux bureau, une petite table carré en noyer *demy uzée*, un grand miroir à cadre doré et un *meschant rideau de laisne verte attaché à une barre sur la croisée qui regarde la cour*. En 1730, on peut y voir un lit garni de rideaux avec *coitte* traversin matelas *deux couvertes et deux linseuls*, un tapis, une table, un fauteuil, dix chaises, un cabinet réservé à l'usage de Courejolles, quatre petits cadres, un tableau et cinq pièces de tapisseries, sans doute les mêmes que celles citées en 1710.

Les autres pièces accessibles, ne contiennent que peu de meuble. Par exemple, dans le pavillon du midi, la chambre basse contient un lit avec de mauvais rideaux, *une coitte et deux meschates couvertes* et un cabinet dans lequel la servante range le linge. Dans la chambre haute, on trouve encore un lit avec sa garniture, un cabinet avec quatre nappes et quinze serviettes. A l'étage, dans le corps central, au-dessus de la chambre boisée, dans une chambre haute, on trouve un grand coffre en noyer, un cabinet vide, deux bois de lit, *une gage de cuivre avec sa couverte*<sup>10</sup>, une girouette de fer et deux chaînes rompues. A coté, une autre chambre, au-dessus de la chambre verte, n'est garnie que de trois cabinets, un de noyer à deux portes, et deux de sapin à deux portes dont un est peint en rouge.

Dans la cuisine les ustensiles consistent en dix neuf assiettes et six plats d'étain, un chaudron, trois poêlons, trois cuillères à pots, une broche, une poêle à frire trois pots de fer, deux bassins de cuivre, deux tables, un vaisselier, une paire de chenets, une pelle de foyer. A coté, dans l'office, il n'y a qu'une table et un coffre servant de décharge pour la cuisine.

Enfin dans les dépendances, on trouve dans la fournière trois chaudrons à trois pieds servant à la lessive et deux *bugeoires*<sup>11</sup> de pierre, puis dans la boulangerie contenant un bois de lit, une *met*, un tamis, deux fûts de barriques, une bassine *dérain* (laiton ?).

Dans le chai il n'y a que *neuf mauvais futs de barriques en partie plein de breuvage*<sup>12</sup> plus un *méchant* coffre vide et dans la cave qu'une barrique contenant du mauvais vin. Le grand chai contient trente quatre barriques dont huit sont pleines de vin rouge, et quatre *douillats* de charge. Dans le cuvier il y a une *met à pressoir*<sup>13</sup>, cinq cuves dont une *fort mauvaise* des *douils de charge* et une *chaise roulante* avec ses roues, sans autre précision. A proximité, une chambre pour les valets ne contient qu'un bois de lit une *mauvaise coitte, une couverte* et un *mauvais* coffre vide.

L'inventaire terminé, les cousins Bacalan confirment que les meubles vus et inventoriés ce jour-là sont bien ceux que Courejolles leur a montré le 5 mars. Le juge Castaing lui en confie la garde. L'ensemble est estimé à 550 livres, somme peu importante.

Tous les participants signent le procès verbal à l'exception de Dauzenac qui dit avoir des raisons de ne pas signer sans préciser lesquelles.

Que faut-il retenir de ce document ?

Tout d'abord, on regrette de ne pas avoir plus de détails sur l'état de l'ameublement et du décor du château. La présence de scellés sur bon nombre de cabinets ne nous permet pas d'avoir une connaissance plus précise des objets usuels tels que le linge, la vaisselle ou encore les livres. Jean-Jacques de Bacalan ne réside que dans une partie de la demeure dans un décors que l'on peut qualifier d'aristocratique avec ses nombreuses tapisseries et tableaux mais dont l'ensemble est dit vieux et usé. Pourtant, du temps d'Arnaud de Bacalan, le décors était beaucoup plus riche et de qualité. La preuve nous en est fournie par une annotation portée sur le document étudié précédemment. Il est écrit :

*l'inventaire fait foy de tous les meubles à la réserve d'une tapisserie de damas cramoisi et bleu au nombre de sept pièces et d'un lit de damas cramoisi à frange de soy cramoisi fait à la mode le tout entre les mains du sieur berangé.*

*Il faut bien examiner l'invantaire pour calculer les meubles qui est en gros*

*savoir huit pièces de tapisseries daute lisse fort belles plus un lit de damas viollet doublé et le dedans piqué plus un lit de satin à la chine*

*plus un lit de drap violet fort beau avecq des bandes douvrages de soye*

*plus six lits de dratz tant doubles de toile peinte*

*plus plusieurs autres lits de service*

*plus un lit de basin dinde fort beau avecq des broderies*

*Ensuite tous les meubles mentionnés par l'invantaire tant de bois que des grands miroirs vessaille linge couverture de soye que autres lit de plumes et fau(teuil) de velours et autre meubles.*

Ces quelques lignes nous laisse entrevoir qu'il y avait un ensemble de meubles, tissus, rideaux et tapisseries de grande qualité.

Enfin, on ne peut que noter la mauvaise ambiance familiale, Jean-Jacques de Bacalan meurt seul et si dès l'annonce de l'aggravation de son état de santé, des cousins résidant à proximité se rendent à son chevet, c'est apparemment dans le but principal

10. Récipient pour mettre l'eau des légumes.

11. Cuvier à lessive.

12. Terme utilisé pour désigner la piquette.

13. Table de pressoir.



Fig. 1. - Porte du château de Vaure.

d'apposer les scellés sur les meubles pour éviter toute disparition d'objets ou de valeurs. En outre, l'harmonie ne semble pas régner entre lesdits cousins puisque l'un d'eux refuse de signer le procès-verbal car absent lors de la pose des scellés par ses cousins. On sait par ailleurs, qu'un long procès opposera l'héritier désigné, Jean Arnaud du Vigier, cousin germain du *de cujus*, à des cousins Bacalan d'un rang plus éloigné.

La lecture de ces documents nous amène à constater non pas la fin des Bacalan mais un certain effacement de cette famille surtout si l'on se rappelle qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Arnaud de Bacalan, le père de Jean-Jacques, occupait une place éminente dans la magistrature où son influence était grande, comme l'écrivait le duc de Vendôme au cardinal Mazarin «Le sieur Bacalan est allé à Paris pour entrer en la charge de président en la chambre mi-partie de Guienne autrefois partie de sa maison. Je me sens obligé de dire à Votre Excellence que c'est un homme à favoriser pour ce qu'il est grand serviteur du Roi et c'est un bonheur, car comme il est puissant parmi les huguenots et dans cette ville, il pourroit bien faire du mal s'il n'étoit bien intentionné<sup>14</sup>.»

A la décharge de Jean-Jacques de Bacalan, il ne faut pas oublier que son père a laissé une succession lourdement déficitaire et qu'il fallut près de quarante ans de procédures pour résorber l'ensemble des dettes. Trop jeune pour succéder à son père dans sa charge d'avocat général, celle-ci fut vendue dans de mauvaises conditions et il fut procédé entre autre à *la vente de*

*toute la vaisselle d'argent et autres meubles et effets qui estant d'un prix très considérable*<sup>15</sup>. Au décès de sa mère, Louise du Vigier, il rencontra des difficultés analogues mais le règlement de la succession fut plus rapide.

Après plus de cent cinquante ans d'appartenance aux Bacalan, le château de Vaure va changer de mains au profit des cousins du Vigier, importante famille de la région et membre également du parlement. La bâtisse n'est plus en très bon état et bon nombre de biens immobiliers qui contribuaient à son revenu ont dû être vendus. En effet, si l'on se réfère à nouveau à la prise de possession de Varailhon le 11 mars 1730, il ne mentionne que cinq métairies, la *tuilhère*, trois moulins, deux *pescheries* sur la Dordogne et diverses pièces de terre, le tout estimé à 9 900 livres.

La famille de Bacalan ne va pas disparaître pour autant. Les différentes branches vont se développer dans l'Entre-deux-Mers, le Bergeracois, les régions de Gontaut-de-Nogaret ou de Marmande mais elle ne retrouvera pas le lustre d'antan, même au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle quand Joseph de Bacalan sera conseiller au parlement de Bordeaux.

14. *Arch. Hist.*, t. XV, p. 359.

15. B.M.Bx, Fond Bacalan, Mémoire non daté.